

Procès-verbal de la consultation électronique

Du jeudi 17 septembre 9h00 au lundi 21 septembre 2026 9h00

En vertu des articles 6 et 48 des RA FFT, le Président du Comité de la Manche a sollicité l'avis des membres du Comité de Direction par un vote électronique concernant l'augmentation du montant de l'indemnité Kilométrique de 0,40€ à 0,45€ pour les membres élus du comité de direction de manière temporaire et retro active à partir du 01/09/2026 et jusqu'au 31.12.2026.

Résultat du vote : sur 18 votants : adopté à l'unanimité.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 21/09/2026.

Patrick Olivier
Secrétaire Général

